

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE
CABANNES**

Séance du 29 Mai 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-neuf-mai

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

23/05/2024

Présents

C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL - M. AUGIER
F. BLARQUEZ – H. JAUBERT - P. PORTE – V. LEVEQUE
S. REBUFFAT – S. AELVOET - R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE
J. DELCOURT - J. CHUECOS – F. CHEILAN – A. RATTIER
N. LIGNY – A. VASAI – C. UHL – P. CASTEAU

Excusé(s) ayant donné pouvoir

J. HAAS-FALANGA à M. le Maire
M. NOEL-GAMET à P. PORTE
M. SOLER à F. BLARQUEZ
J.L. CLOEZ à A. RATTIER

Absent(s)

Alain JOUBERT

Objet de la délibération 38-2024

ITEP – Le Verdier – Convention
2024-2027 avec l'Enfance Jeunesse

Pascal CASTEAU a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Sandra LUCZAK

Depuis 2019, un partenariat a été mis en place avec l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) le Verdier afin de promouvoir le soutien à la scolarité en milieu ordinaire des enfants accompagnés par les différents services de l'ITEP.

Cet institut a pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents de 4 à 18 ans souffrant de troubles psychologiques et du comportement. Au sein de cet ITEP, le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) est un outil pour accompagner les enfants dans leur environnement ordinaire.

Cette convention a pour objet de formaliser l'intervention de l'ITEP au sein du service Enfance-Jeunesse à compter du 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 31 août 2027.

DÉLIBÉRATION

Publié le 10/06/2024

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention de l'ITEP le Verdier ci-annexée,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : D'APPROUVER la convention avec l'ITEP le Verdier à date d'effet du 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 31 août 2027 ci-annexée,

Article II : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes.

VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS FALANGA - C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – H. JAUBERT – M. NOEL-GAMET – M. SOLER – J.L. CLOEZ - F. BLARQUEZ – P. PORTE
V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET – R. BENEJEAN – M. DUMAS - S. LEBELLE – J. DELCOURT
J. CHUECOS – F. CHEILAN – A. RATTIER – N. LIGNY – A. VASAI - C. UHL – P. CASTEAU

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
G. MOURGUES

Le secrétaire de séance,
P. CASTEAU



A blue ink signature of P. Casteau, the secretary of the meeting.